



Date de dépôt : 26 septembre 2022

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Sylvain Thévoz, Thomas Wenger, Emmanuel Deonna pour l'interdiction de l'importation et du commerce de transit en Suisse de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Rapport de majorité de Patrick Lussi (page 3)

Rapport de minorité de Emmanuel Deonna (page 12)

Proposition de résolution **(996-A)**

pour l'interdiction de l'importation et du commerce de transit en Suisse de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la poursuite de l'invasion de l'Ukraine et l'effroyable bilan en vies humaines qu'elle provoque ;
- la résolution R 989 adopté le 17 mars 2022 par le Grand Conseil genevois ;
- le fait que l'Union européenne a approuvé lundi 30 mai un embargo sur le pétrole russe qui supprimera quelque 90% de leurs importations depuis ce pays d'ici à la fin de l'année ;
- la nécessité de ne pas nuire à la neutralité helvétique en faisant de notre pays une source de financement de la machine de guerre de la Russie ;
- la nécessité de préserver notre souveraineté en libérant la Suisse d'une dépendance énergétique envers la Russie,

demande à l'Assemblée fédérale

- de déclarer l'interdiction de l'importation de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie, ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin ;
- de développer rapidement d'autres sources d'approvisionnement énergétiques, et particulièrement en énergies renouvelables issues de sources indigènes et durables (énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse, à distance).

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Patrick Lussi

La commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) a étudié la résolution 996 lors de sa séance du 30 août 2022, présidée par M. Philippe Poget.

La commission était assistée par M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique, SGGC.

Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Alexia Ormen. Je la remercie pour la fidèle restitution des débats.

Présentation de la résolution par M. Sylvain Thévoz, auteur

M. Thévoz estime que la résolution proposée est suffisamment claire et, dès lors, va être bref dans sa présentation.

Il rappelle que cette résolution a été déposée au début du mois de juin et repose sur deux axes forts présentés dans les invites.

La première invite demande à l'Assemblée fédérale « de déclarer l'interdiction de l'importation de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie, ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin ». La seconde invite, qu'il considère comme centrale en raison des problématiques énergétiques envisagées pour les périodes automnale et hivernale, demande à l'Assemblée fédérale « de développer rapidement d'autres sources d'approvisionnement énergétiques, et particulièrement en énergies renouvelables issues de sources indigènes et durables (énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse, à distance) ».

M. Thévoz est d'avis qu'il ne s'agit pas d'une résolution surprenante pour celles et ceux qui suivent les enjeux liés à la crise en Ukraine. Selon lui, les invites coulent de source et permettent de positionner le canton de Genève dans la suite de la R 989 « Ukraine : halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien », qui a fait presque l'unanimité des partis, hormis un.

Il pense qu'il faut éviter de tomber dans une forme de schizophrénie en accueillant, d'une part, les réfugiés ukrainiens et, d'autre part, en continuant à financer une guerre dont les civils paient le prix. Il rappelle que plus de 63 000 réfugiés ukrainiens sont arrivés en Suisse, 3596 à Genève, que 269 personnes réfugiées sont accueillies à Palexpo et que le Grand Conseil a

voté 44 millions de francs – chiffre à vérifier – pour permettre leur accueil. Par souci de cohérence, il n'est pas envisageable, à son sens, d'investir massivement et accueillir ces réfugiés, tout en continuant à financer la guerre en s'approvisionnant en gaz et autres combustibles fossiles provenant de Russie.

Il informe que 40% de gaz russe sont importés en Suisse, ce qui doit impérativement être réduit. Il lit la réponse de M. Guy Parmelin, conseiller fédéral, à la pétition dont certains points ressemblent à la résolution et qui a été adressée au Conseil fédéral. M. Parmelin explique que, en se fondant sur la loi sur les embargos, la Suisse peut reprendre les sanctions d'organisations internationales telles que l'ONU ou l'OSCE, et de ses principaux partenaires économiques, incluant un embargo sur le charbon, ainsi que sur le pétrole.

Il relève que le gaz manque dans la liste mentionnée par M. Parmelin, il estime donc qu'il s'agit de l'un des axes intéressants dans cette résolution qui pousse plus loin la politique de l'Assemblée et du Conseil fédéral. M. Thévoz ajoute que les Etats-Unis ont déclaré l'interdiction de l'importation de gaz russe et il pense qu'il faudrait s'aligner pour se mettre en accord avec les sanctions américaines, mais aussi celles prononcées par les Etats baltes qui se passent également de gaz russe, tout comme la Finlande. Que la politique suisse s'aligne sur ces pays et restreigne son importation de gaz lui semble raisonnable. De plus, la nécessité d'utiliser d'autres sources d'énergie, en particulier les énergies renouvelables, constitue un aspect bénéfique pour la Suisse. Il déclare répondre volontiers aux éventuelles questions.

Un député EAG rebondit sur la référence faite par M. Thévoz sur l'exemple des Etats-Unis. Selon ce député, les Etats-Unis ont le « beau jeu » dans l'affaire, car le pays ne manque pas d'énergies fossiles et pense qu'il est, en ce sens, aisé pour les Etats-Unis de donner des leçons à l'Europe. Il interroge M. Thévoz à ce sujet.

M. Thévoz remercie le député pour sa remarque qui traite d'un enjeu géopolitique et comprend que cette question puisse se poser. Il évoque à titre d'exemple le gaz de schiste américain en provenance du Qatar et répète comprendre cet enjeu. Il pense que c'est un sujet qui peut être discuté sous la coupole et que c'est aux parlementaires de faire un choix. Il rappelle qu'il existe des alternatives, qui seraient plus éthiques.

Un député MCG remercie M. Thévoz. Il demande s'il a également déposé sa résolution auprès des conseillers nationaux socialistes.

M. Thévoz dit que plusieurs séances ont été tenues sur le sujet, dont une, de mémoire, au printemps dernier lors de laquelle ces enjeux ont probablement été discutés. Néanmoins, il s'agit de la première résolution dont certaines invites ne sont pas mises en œuvre par le Conseil d'Etat, et il évoque à ce titre la R 989 dont certaines invites n'ont pas été respectées, telles que « condamner fermement la guerre d'agression des autorités russes contre l'Ukraine et les actes commis contre des habitants non armés et des bâtiments civils » ou encore « hisser le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri ». Selon M. Thévoz, le canton de Genève reste un peu timide sur ces enjeux, ce qui peut s'expliquer par les sièges des grandes entreprises russes sur le territoire ou l'argent du pétrole, dont le canton constitue une place centrale pour le négoce. Il trouve cependant cette attitude gênante vis-à-vis du capital des droits humains, notamment au sujet d'une guerre unanimement condamnée – hormis par quelques Etats – avec pour conséquence un lot de victimes quotidien. Il partage l'idée de faire le relais chez les parlementaires socialistes, mais il pense que le Grand Conseil de Genève a tout intérêt à se positionner et annoncer ouvertement que les politiques sur les droits humains sont une priorité. Selon lui, cette ambivalence porte préjudice au canton de Genève.

Un député PLR s'interroge sur la cohérence au niveau cantonal et au niveau fédéral. Il demande si la position du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication), dirigé par M^{me} Sommaruga, est connue sur le sujet du gaz et, le cas échéant, si sa position peut être partagée.

M. Thévoz répond ne pas être spécialiste en matière de gaz et déclare ne pas avoir approfondi la question. Il pense qu'auditionner certains spécialistes sur ces enjeux pourrait être intéressant pour la CACRI. Selon lui, certaines questions sont à se poser, notamment sur le négoce du pétrole ou le commerce de transit – il informe, par exemple, que Trafigura a annoncé des milliards de francs de bénéfice sur l'achat du pétrole russe. Il s'agit de questions sensibles, d'après M. Thévoz, qui mériteraient un examen plus approfondi, et il pense judicieux d'auditionner les milieux représentants. Il suggère, par exemple, Public Eye qui travaille sur le négoce de matières premières.

Un député UDC remercie M. Thévoz pour sa résolution qu'il déclare avoir lue avec intérêt. Il rappelle certaines motions qui avaient été faites contre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh quelques années auparavant et s'étonne de voir aujourd'hui l'Europe se tourner vers le président de l'Azerbaïdjan ou encore voir M. Macron traiter avec l'Algérie, deux régions où les valeurs démocratiques ne sont parfois pas respectées. Il veut bien reconnaître que trouver des solutions pour contourner l'achat du gaz russe constitue une piste,

mais il souligne le paradoxe d'aller quémander auprès de certains Etats décriés quelques années auparavant.

M. Thévoz relève l'importance de la question. Il admet qu'il n'existe pas de choix idéal dans ce type de situation. Néanmoins, cette résolution demande de ne pas cautionner une guerre impliquant un pays en agressant un autre et bombardant les civils. Il laisse les propos tenus sur l'Algérie au député et souligne qu'il n'est pas question d'une guerre déclenchée contre ses voisins provoquant des dizaines de milliers de morts. Il ne met donc pas les deux conflits sur le même plan et souligne l'importance de la deuxième invite qui cherche à sortir de cette impasse en développant d'autres sources d'approvisionnement. Il ajoute que peu de régimes sont recommandables et s'interroge sur la nécessité d'être esclave de ces politiques sous prétexte qu'il est compliqué de dépendre des énergies renouvelables. Il déclare que l'agression de l'Ukraine constitue une menace pour la sécurité européenne, qui en paie le prix et qui nécessite l'accueil de réfugiés. Il soulève à nouveau ce paradoxe de payer pour l'accueil des réfugiés tout en continuant à financer ceux qui en sont la cause.

Le président précise que M. Guy Parmelin donnait l'explication qu'il était plus compliqué, voire inapplicable, de prononcer des sanctions sur le gaz pour des questions techniques de réseau et il demande à M. Thévoz s'il trouve cet argument suffisamment convaincant.

M. Thévoz déclare être inquiet en termes de traçabilité. Il souligne la difficulté de savoir d'où provient le gaz car, apparemment, la provenance du gaz n'est pas très claire. Autrement dit, on ignore d'où proviennent exactement les 40% de gaz importés, qui paie pour ce gaz et par quels tuyaux se font les transactions. Il trouve étonnant de la part d'un conseiller fédéral UDC d'ignorer à quel gaz se chauffe la population suisse.

Le président remercie M. Thévoz pour sa présentation, lui souhaite une bonne continuation au sein de son autre commission, et le libère.

Discussion interne

Le président demande aux commissaires s'ils ont des questions et d'éventuelles propositions d'auditions. Il demande s'il serait judicieux d'écrire au DETEC ou d'entendre, par exemple, l'association Public Eye sur le marché des négoce.

Le député EAG est navré pour M. Thévoz, mais il estime qu'il s'agit d'une résolution qui devrait être déposée à Berne. Il pense que les membres de cette commission ne sont pas compétents en la matière et que faire le procès du gaz à Genève lui semble totalement inutile.

Un député PLR n'a pas consulté son groupe, mais partage l'avis du député EAG. Il partage l'analyse d'une condamnation très ferme du conflit qui ne vise pas à continuer à irriguer l'agresseur. En revanche, il estime que ce n'est pas aux membres de cette commission de se déterminer, et que la finalité aurait pour vocation, au mieux, un entrefilet dans la presse, au pire, une crispation additionnelle sur la scène diplomatique, ce qui est, à son sens, ni souhaitable ni nécessaire.

Il semble à un député S que ce texte pose des questions connexes à celles posées par le texte discuté la semaine précédente par rapport à la question de la Suisse et de ses alliés dans le contexte international ou encore de ses besoins énergétiques en matière première. Selon lui, il serait utile de pouvoir auditionner des experts à ce sujet. Il déclare être favorable à ne pas éluder les questions que pose cette résolution.

Un député (Le Centre) déclare partager les avis des députés EAG et PLR. Il rappelle le scepticisme dont fait preuve Berne à l'égard des résolutions déposées par le canton de Genève, avec 97% d'entre elles qui sont rejetées. Bien que le canton de Genève abrite le siège de la Croix-Rouge, il pense que le côté « donneur de leçons » passe de moins en moins à Berne. En outre, les demandes formulées par cette résolution sont en partie déjà en main du Conseil fédéral avec des mesures qui seront affirmées dès la semaine suivante. Il déclare s'opposer, au nom du groupe Le Centre, à toute demande d'audition et suggère aux autres membres de la commission de refuser cette résolution afin de gagner du temps sur les autres objets.

Un député MCG affirme que son groupe va dans la même direction que le groupe Le Centre, dont son député a parfaitement résumé le ressenti. Il déclare ne pas vouloir entrer en matière sur ce texte.

Le député UDC dit aller dans le même sens que les députés MCG, Le Centre, PLR, EAG. Il déclare trouver dangereux ces impostures intellectuelles de bonne conduite et de politiquement correct qui font croire que la population peut se passer, du jour au lendemain, d'énergie et ne souffrira pas de la pénurie, discours qu'il n'estime ni juste ni vrai. Il déplore également le fait de ne pas se renseigner en dehors de la Suisse pour se rendre compte que le pétrole coule à flots, car des circuits différents ont été établis. Il donne l'exemple des grands organismes financiers qui pratiquent des restrictions sur le commerce et les flux financiers qui sont complètement détournés par des petits organismes situés dans certains pays du Golfe. Il évoque un montant de 74 milliards de dollars de revenus de pétrole à la fin du mois de juillet cette année. A titre personnel, il estime que la réponse de M. Parmelin et les décisions prises par le Conseil fédéral sont les bonnes et font acte des sanctions décidées par

rapport à la législation suisse, et qu'il n'est pas possible d'en faire davantage à l'heure actuelle.

Le président demande si l'un des membres de la commission souhaite partager une autre prise de position et si l'audition de Public Eye – ou éventuellement une autre – est maintenue.

Le député S trouverait intéressant d'entendre Public Eye et souhaite maintenir la demande d'audition.

Le président partage son avis et pense qu'il serait intéressant d'entendre une entité qui connaît les flux et pourrait les éclairer sur la position de Genève au niveau des commerces de matières premières.

Un député PLR suggère de procéder au vote. Si la demande d'auditions est acceptée, il propose d'écouter de vrais spécialistes en matière de commerce de pétrole en provenance des marchés russes. Il évoque l'association SSA (Swiss Shipowners Association).

Votes

Le président met aux voix la demande d'auditions pour la R 996 :

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)

Non : 8 (1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : 2 (1 EAG, 1 PDC)

La demande d'auditions pour la R 996 est refusée.

La présidente met aux voix la R 996 ainsi que son renvoi à l'Assemblée fédérale :

Oui : 3 (3 S)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : 3 (1 EAG, 2 Ve)

La R 996 est refusée.

Catégorie du débat préavisée : II (30')

La majorité de la commission, pour les raisons ressortant du débat, ne désire pas prolonger son travail sur cette résolution en procédant à des auditions.

Les Chambres fédérales sont attentives et déjà saisies d'interventions au sujet de l'Ukraine.

Le Conseil fédéral a pris d'ores et déjà des sanctions contre la Russie. En lisant l'auteur de la résolution, selon lui, elles ne sont pas idéales et complètes, mais la majorité de la commission estime que, face à notre législation, les bonnes mesures sont prises et qu'il n'y a pas lieu d'envoyer cette résolution aux Chambres fédérales.

La majorité vous recommande de refuser cette proposition de résolution.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

SG-DEFR 3003 Berne B-ECONOMY

Comité Ukraine Genève
Sylvain Thévoz
5 rue Merle d'Aubigné
1207 Genève

Berne, le 09.08.2022

Pétition « Pour l'interdiction immédiate de l'importation et du commerce de transit de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin »

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil fédéral, je vous remercie pour l'envoi de votre pétition. La politique de sanctions relevant de mon département, je réponds volontiers par les lignes suivantes.

Tout d'abord, je tiens à vous faire part que je partage votre peine face aux images brutales nous provenant des zones de combat en Ukraine. Je suis comme vous sensible au sort des nombreux réfugiés, blessés et morts dus à ce conflit armé. A cet égard, le Conseil fédéral a condamné sur-le-champ et dans les termes les plus forts l'invasion militaire russe en Ukraine, appelant la Russie à cesser immédiatement son agression militaire.

La Suisse, en se fondant sur la loi sur les embargos (LEmb, RS 946.231), peut reprendre des sanctions d'organisations internationales telles que l'ONU ou l'OSCE et de ses principaux partenaires économiques. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a ainsi décidé de reprendre les sanctions de l'UE dès le début du conflit et l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine (RS 946.231.176.72) a été modifiée à plusieurs reprises afin d'offrir un cadre légal toujours plus robuste pour la mise en œuvre des sanctions. A ce jour, l'ordonnance contient la quasi-totalité des sanctions édictées par l'UE, incluant un embargo sur le charbon ainsi qu'un embargo sur le pétrole qui entrera progressivement en vigueur jusqu'au début de l'année 2023.

Cependant, le cadre légal existant ne permettant pas à la Suisse de décider de ses propres mesures de sanctions, un embargo sur le gaz russe n'est donc pas réalisable sur la base de la loi sur les embargos.



De plus, des aspects techniques rendraient également un embargo sur l'importation de gaz russe inapplicable. En effet, la Suisse étant intégrée dans le marché du gaz européen, elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs européens qui eux-mêmes vendent du gaz provenant d'un mélange de plusieurs pays, dont la Russie. Ceci rend la traçabilité pour la mise en œuvre de sanctions inenvisageable.

Pour conclure, je souhaite réitérer que le Conseil fédéral, face à la situation extraordinaire due à l'agression militaire russe en Ukraine, prend des décisions fortes en matière de sanctions en reprenant la quasi-totalité des sanctions édictées par l'UE. Le Conseil fédéral est bien entendu conscient des nouveaux défis en matière de politique de sanctions et procède à un réexamen régulier de celle-ci. En ce sens, il se montre prêt à réévaluer la situation en temps opportun et à réagir en conséquence.

En vous assurant de ma plus haute considération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin

Date de dépôt : 26 septembre 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Emmanuel Deonna

La minorité a pris connaissance de la résolution 996 pour l'interdiction de l'importation et du commerce de transit en Suisse de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) lors de la séance de la commission des affaires communales, régionales et internationales du 23.08.2022.

Cette résolution demande à l'Assemblée fédérale « de déclarer l'interdiction de l'importation de combustibles fossiles provenant d'entreprises majoritairement en mains de la Russie, ou appartenant à des personnes qui entretiennent des relations étroites avec le Kremlin ». Elle exhorte également l'Assemblée fédérale à « développer rapidement d'autres sources d'approvisionnement énergétiques, et particulièrement en énergies renouvelables issues de sources indigènes et durables (énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse, à distance) ».

La proposition de l'auteur de la résolution d'auditionner dans le cadre de cette motion des experts du négoce du pétrole et/ou du commerce de transit comme l'ONG Public Eye lui a semblé raisonnable.

Un député PS a fait remarquer que la résolution R 996 pose des questions connexes à celles posées par le texte discuté la semaine précédente, le 30.08.2022, par la même commission, par rapport à la position de la Suisse vis-à-vis de ses alliés stratégiques dans le contexte international actuel, ou encore vis-à-vis de ses besoins énergétiques et en matières premières, à savoir la *M 2843 pour que Genève reste un lieu pour la paix (La neutralité, une composante essentielle pour que continue à rayonner la Genève internationale au service de la paix)*.

Or, la majorité de la commission a accepté d'entrer en matière sur cette motion en demandant de recevoir des éclaircissements de la part du Département des affaires étrangères (DFAE) sur l'application par le Conseil fédéral du principe de neutralité dans le contexte actuel.

Auditionner des experts avant de se positionner semble être la façon la plus adéquate de ne pas éluder les questions que posent à la fois les textes R 996 et M 2843.

Le président de la commission a confirmé partager l'avis du député PS. Selon lui, il aurait été intéressant d'entendre une entité qui connaît les flux liés au commerce de matières premières dont il est question et qui soit capable d'éclairer les commissaires sur la position de Genève et l'évolution de la situation.

Malheureusement, la majorité de la commission a refusé de débattre du fond des questions posées par la R 996 en s'opposant à des auditions et en rejetant d'emblée ce texte.